



Demande de prix

« Marché de services relatif à l'élaboration d'une étude sectorielle sur le marché de l'emploi dans la région de l'Oriental (Maroc) »

2504MAR-10013

1 Objet de la demande

OBJET DE LA DEMANDE	
Marché de services relatif à l'appui à l'élaboration d'une étude sectorielle sur le marché de l'emploi dans la région de l'Oriental (Maroc)	
REFERENCES ENABEL	2504MAR-10013

2 Instructions aux soumissionnaires

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL	
NOM :	Sara Touhami
FONCTION :	Experte contractualisation et administration
ADRESSE :	Enabel-Agence belge de développement 73, Avenue Fal Ould Oumeir, Agdal, Rabat, Maroc
E-MAIL :	sara.touhami@enabel.be

DONNEES RELATIVES à LA PROCEDURE		
RECEPTION DES OFFRES :	DATE :	30/01/2023 au plus tard
	LIEU :	Les offres doivent être transmises sous forme d'un fichier PDF uniquement par e-mail à sara.touhami@enabel.be L'email indique en objet : 2504MAR-10013/ Etude sectorielle
	DOCUMENTS A JOINDRE	<ul style="list-style-type: none">- Fiche d'identification complétée,- Registre de commerce ou autre document démontrant le statut légal du prestataire pour l'exercice de son activité professionnelle,- Déclaration sur l'honneur – Motifs d'exclusion,- Formulaire d'offre de prix complété et signé,- CV des consultants proposés,- Une note méthodologique incluant la méthodologie de travail proposée pour les missions terrain, ainsi que pour toutes les prestations demandées, le calendrier d'exécution des différentes phases de la

		mission, y inclus la répartition des tâches entre les consultants affectés à la mission, et la synthèse et programme proposés de mission dans la région de l'Oriental.
DELAI DE VALIDITE DES OFFRES :		90 jours
ELEMENTS INCLUS DANS LES PRIX		
<p>Le prestataire de services est censé avoir inclus dans ses prix tant unitaires que globaux tous les frais et impositions généralement quelconques grevant les services, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.</p> <p>Sont notamment inclus dans les prix :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la gestion administrative et le secrétariat ; - le transport au Maroc et l'assurance ; - les honoraires ; - les per diem éventuels, y compris les frais d'hébergement éventuels ; - toutes les charges auxquelles le prestataire est soumis (impôts,...) ; - la documentation relative aux services ; - la livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution ; - le cas échéant, les mesures imposées par la législation en matière de sécurité et de santé des travailleurs lors de l'exécution de leur travail. <p>Mais également les frais de communication (internet compris), les frais administratifs et de secrétariat, les frais de photocopie et d'impression, le coût de la documentation relative aux services éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur, la production et la livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des services, tous les coûts et frais de personnel ou de matériel nécessaires à l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires à l'exécution du marché.</p>		

DELAI D'EXECUTION ET DUREE
<p>Le nombre de jours de travail de la mission de consultation est de 50 jours répartis le cas échéant sur 2 consultants et étalés sur une durée de 8 semaines à compter du lendemain de la date fixée par Enabel suite à la réunion de démarrage. La prestation devra en principe démarrer au plus tard la semaine du 6 février 2023 et se terminer au maximum à la fin du mois de mars 2023.</p>

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL POUR L'EXECUTION DU MARCHE	
NOM :	Ana Polanco Porras
FONCTION :	Responsable de l'intervention Amuddu

E-MAIL :	ana.polancoperras@enabel.be
----------	--

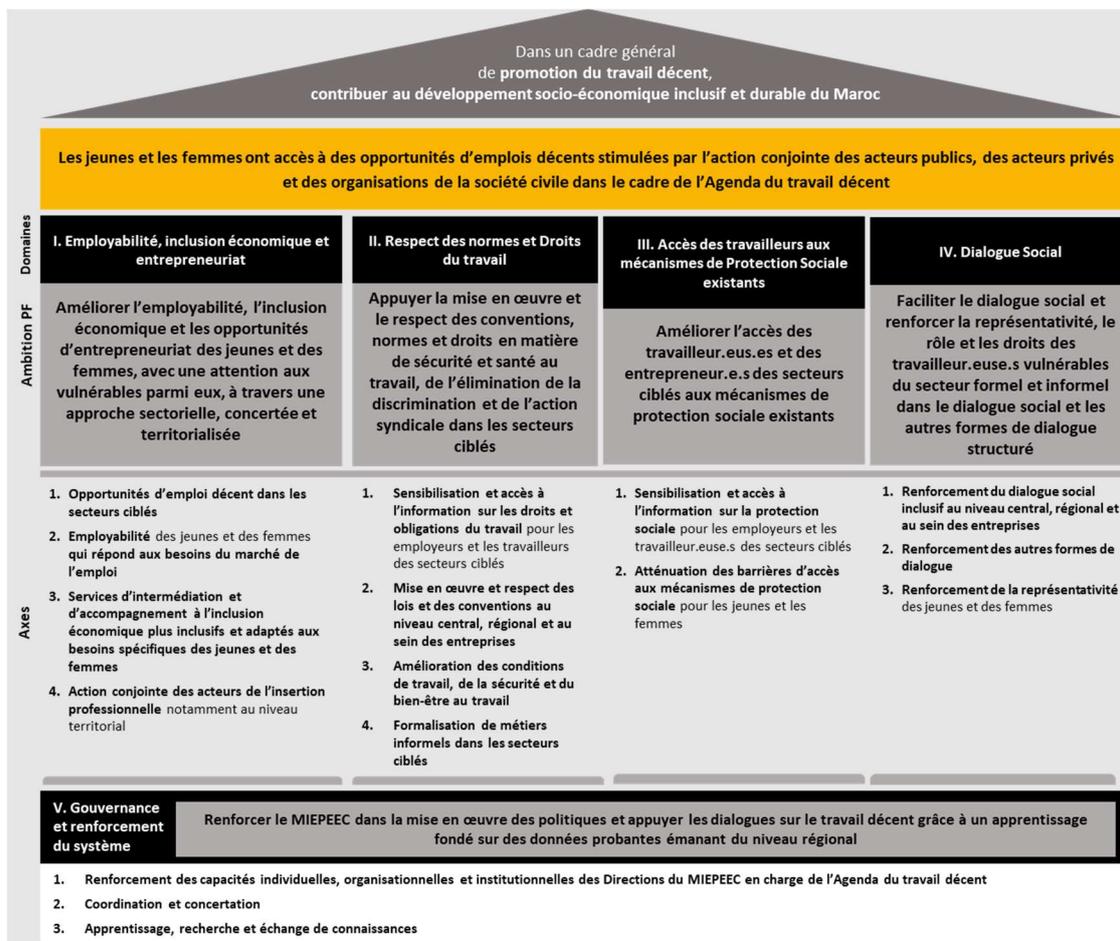
3 Termes de références

3.1 Contexte et cadre de la mission

3.1.1 Contexte

La présente prestation s'inscrit dans le cadre d'un appui à la formulation **du portefeuille de coopération belgo-marocain**. Le portefeuille s'articule autour de l'Objectif Général : « **La promotion du travail décent et la contribution au développement socio-économique inclusif et durable au Maroc** » et avec comme Objectif Spécifique « **Les jeunes et les femmes ont accès à des opportunités d'emploi décent stimulées par l'action conjointe des acteurs publics, des acteurs privés et des organisations de la société civile dans le cadre de l'Agenda du travail décent** » scindé en deux priorités:

- Premièrement, celle de **l'employabilité, l'inclusion économique et les opportunités d'entrepreneuriat des femmes et des jeunes**, avec une attention aux vulnérables parmi eux, à travers une approche sectorielle, concertée et territorialisée (domaine I ci-dessous). La priorité 1 se focalise sur l'accès au travail.
- Deuxièmement, la consolidation de **l'Agenda du travail décent** (domaines II, III et IV ci-dessous). La priorité 2 porte davantage sur la *qualité* du travail (pour qu'il s'agisse d'un travail décent).



Il s'agira, dans le cadre de cette mission, **d'appuyer la préparation du portefeuille de coopération** dans l'ensemble, avec un focus spécifique sur la priorité 1. Ainsi, cette mission d'étude complémentaire est réalisée dans le but de consolider la réflexion autour des secteurs pré-identifiés dans **la région de l'Oriental (voir section ci-dessous Secteurs pré-identifiés)**, qui -par la suite- sera concrétisée avec des activités sur le terrain **qui bénéficient les jeunes et les femmes, avec une attention sur les plus vulnérables parmi ces deux groupes.**

3.2 Scope de la mission

3.2.1 Choix de région : l'Oriental

L'Oriental a bénéficié grandement de la dynamique créée par l'initiative Royale pour le développement de la région en 2003. Toutefois, la région demeure encore confrontée à certains **défis importants**, comme le **stress hydrique** structurel, une faiblesse des rendements en agriculture, la dégradation des parcours pastoraux et du patrimoine forestier, la **surexploitation des ressources** et la dominance de la pêche artisanale, un **secteur de l'industrie peu développé** et un secteur du tourisme souffrant de saisonnalité.

Le taux de pauvreté multidimensionnelle dans la région de l'Oriental s'élève à 9,5%. La province de Figuig a le taux le plus élevé (34,5%). Le pourcentage des personnes en situation de vulnérabilité à l'Oriental atteint 12,67%. Au niveau du territoire marocain, la région de l'Oriental connaît **le taux de chômage le plus élevé** (20,2%). Les résultats de l'enquête

nationale sur l'emploi de 2021 montrent que **le taux d'activité des femmes** a atteint 15% dans la région de l'Oriental contre 20,9% à l'échelle nationale.

La région s'est dotée de **plusieurs grands projets** : la Technopole d'Oujda, l'Agropole de Berkane, la zone logistique et portuaire Nador West Med et le parc industriel de Selouane qui représentent des opportunités en matière de croissance économique et d'emploi. **Plusieurs initiatives** sont déployées au bénéfice des jeunes comme "**l'Initiative Nationale pour le Développement Humain**" (INDH). Dans le cadre de l'entrepreneuriat des jeunes, un incubateur 'nouvelle génération' Moukawilab à Nador, géré par l'ANAPEC, dans le cadre du projet Appui aux Jeunes Initiatives (AJI) est en cours de développement. Une **dynamique importante autour de l'entrepreneuriat digital** s'installe progressivement dans la province de Berkane avec plusieurs incubateurs mis en place.

En matière de **formation professionnelle**, la région compte plusieurs centres de formation répartis sur tout le territoire régional. L'offre de formation de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT) dans la région s'est élargie avec le lancement du projet de la "**Cité des Métiers et des Compétences**" (CMC), située à Nador.¹

3.2.2 Secteurs pré-identifiés

Dans le cadre de la formulation du nouveau portefeuille de coopération belgo-marocain, **une approche sectorielle est proposée**, pour permettre de mieux cibler les activités sur le terrain dans une région vaste comme l'Oriental, et afin de permettre de mieux accompagner la coordination autour de certains sujets comme l'adéquation nécessaire des formations professionnelles, la formalisation des métiers en informelle, l'amélioration des conditions de travail mais également d'identifier des organisations et entreprises (belges) innovantes qui peuvent apporter une valeur ajoutée à travers d'un transfert de know how et de compétences spécifiques. Finalement, le choix de secteurs permet de combiner un renforcement des capacités tant pour les employeurs que pour les employé.e.s de manière concertée. **Les critères** utilisés pour **identifier les secteurs économiques** étaient les suivants:

- **Opportunités d'emploi, auto-emploi et entrepreneuriat** dans la région de l'Oriental (métiers d'aujourd'hui et futur);
- **Potentiel d'inclusion et d'autonomisation** pour les jeunes, les femmes et les plus vulnérables parmi eux;
- **Présence de défis en terme de travail décent** (présence de l'informel, insécurité sur lieu de travail, non-respect des droits etc.);
- Existence d'une expertise belge (publique ou privée) dans le secteur visé est un atout;
- Présence d'autres bailleurs (niche ou complémentarité);
- **Engagement et capacités des fédérations professionnelles** concernées;
- Diversification des types de secteurs pour tester différents aspects et méthodologies (industriel vs. social, urbain vs rural, etc.) et augmenter le potentiel d'apprentissage.

¹ Un total de 28.121 personnes a suivi leur formation dans les différents établissements de la formation professionnelle implantés dans la région au cours de l'année scolaire 2018-2019.

Les secteurs pré-identifiés et à tenir en compte lors des différentes analyses sont les suivants :

- Le **secteur portuaire/logistique en lien avec la dynamique amorcée par le port de Nador-West**²
- Le **secteur du digital autour de la dynamique initiée dans la région et principalement par Berkane**³
- Le **secteur de l'économie sociale et solidaire : dont la dynamique gravite autour de Oujda et des provinces au sud de ce territoire**⁴
- Un **secteur dans l'économie verte** à définir sur base du potentiel (offres d'emploi et opportunités d'entrepreneuriat) sur le marché de travail dans l'Oriental⁵



3.2.3 Groupe cible

La stratégie de coopération belgo-marocaine vise **les jeunes entre 18 et 35 ans et les femmes**. Dans le cadre de cette stratégie, il est envisagé de cibler les jeunes et les femmes **et au sein de ces deux groupes**, de développer ou utiliser des outils, méthodes, approches spécifiques et adaptées **aux plus vulnérables d'entre eux**. La vulnérabilité étant un concept stratifié, complexe et souvent fluctuant, le critère de vulnérabilité retenu est l'exclusion socio-économique. Les bénéficiaires directs (les jeunes et les femmes) qui seront accompagnés sont dès lors ceux dont la **vulnérabilité socio-économique les tient éloignés du marché de l'emploi et de l'entrepreneuriat**.

Cela renvoie à l'appellation **NEET (Not in Employment, Education or Training)**, officiellement une classification sociale d'une certaine de catégories de personnes sans emploi ne poursuivant pas d'études et ne suivant pas de formation. **Au Maroc, cette définition est utilisée de manière assez large** pour désigner différentes catégories d'une population non diplômée ayant du mal à s'insérer dans le marché du travail, pour certaines parties, dû à des facteurs sociaux et psychologiques, s'illustrant dans une désinformation par rapport à l'offre existante.

Dans le nouveau portefeuille et au sein de la priorité 1, **un résultat sera exclusivement accordé à l'inclusion économique des femmes dans le marché de l'emploi**. Ceci est un élément important à en tenir compte pendant le diagnostic du marché du travail, et spécifiquement en identifiant les barrières d'accès des femmes au marché du travail (y-inclus l'entrepreneuriat). De plus, concernant le pilier 2, il conviendra d'identifier les obstacles à l'accès à un emploi décent et de qualité, y compris ceux liés à la formalisation de l'emploi, rencontrés par les femmes dont plus particulièrement parmi elles les groupes les plus vulnérables.

² Nador-West : avec opportunités d'emploi; problématique de faible attractivité pour les femmes . Potentiel d'identification de métiers informels dans la périphérie du secteur; Importance d'installer des mesures de sécurité au travail correspondant aux exigences internationales (certificats reconnus).

³ Digital : attractivité pour l'entrepreneuriat digital pour les femmes; potentiel des formations de reconversion pour des chercheurs d'emploi; importance de régularisation des conditions de télétravail ; renforcement des compétences sur le concept de la Smart City ; acculturation numérique afin de réduire le gap numérique ; l'intelligence économique

⁴ Économie sociale et solidaires : Forte présence de l'informel. Potentiel de professionnalisation des métiers dans les secteurs. Ouverture pour les femmes

⁵ Voir également le Plan Maroc vert pour l'agriculture (référence en annexe)

Les bénéficiaires indirects du portefeuille pays ont été identifiés comme suite:

- Ministères et agences étatiques
- Employeurs et les fédérations professionnelles
- Organisations de la Société Civile, y compris les partenaires sociaux (e.g syndicats)
- Population de l'Oriental et du Maroc

3.3 Description de la mission

3.3.1 Objectifs

À travers cette mise en concurrence, Enabel au Maroc est à la recherche d'un prestataire pour accompagner la préparation du portefeuille pays. Le but est **l'élaboration d'un diagnostic exhaustif du marché de l'emploi (emploi salarié, auto-emploi et entrepreneuriat) dans la région de l'Oriental**, notamment concernant **les secteurs pré-identifiés** en lien avec **les groupes ciblés** comme mentionné ci-dessus.

3.3.2 Résultats attendus

À travers cette prestation, Enabel au Maroc souhaite atteindre les résultats suivants :

- **Analyse du marché de l'emploi dans la région de l'Oriental dans les secteurs pré-identifiés** comme mentionné ci-dessus, et comme suite :
 - Une analyse par secteur et principales zones d'intervention, incluant :
 - Les opportunités à l'emploi (salarié) actuelles et futures pour les jeunes et les femmes: la demande vs. l'offre (les ressources humaines⁷ demandés vs. les ressources humaines disponibles)
 - Les opportunités à l'entrepreneuriat actuelles et futures pour les jeunes et les femmes
 - L'attractivité du secteur concerné
 - Les défis concernant le respect des droits au travail y compris ceux rencontrés spécifiquement par les femmes et les jeunes
 - Les conditions de travail du groupe cible au sein du secteur avec une attention aux femmes et aux jeunes
 - Défis d'accès à la protection sociale
 - La présence de l'économie informelle y compris des femmes et des jeunes
 - La présence et la qualité du dialogue sociale
 - La dynamique de(s) fédération(s) professionnelle(s)/sectorielle(s) ou autres formes d'organisation du secteur (privé) au niveau de l'Oriental
 - L'accès du groupe cible aux opportunités d'emploi et d'entrepreneuriat présentes (évaluation des compétences, accès à l'information, etc.) dans les secteurs ciblés, ainsi que leurs barrières pour y accéder. Une attention particulière doit être accordée à (les barrières de) l'accès des femmes au marché de l'emploi (comme décrit sous la section groupe cible), ainsi que les conditions dans lesquelles elles travaillent et le respect ou non du travail décent spécifiques du secteur
 - Les enjeux spécifiques, y-compris les enjeux entre les milieux urbains et les milieux rurales
- **Evaluation⁸** du marché de l'emploi au niveau national dans les secteurs pré-identifiés, incluant :
 - les opportunités à l'emploi et à l'entrepreneuriat
 - un mapping des acteurs principaux (principales entreprises, fédérations, acteurs publics concernées)

- des enjeux spécifiques au sein des secteurs pré-identifiés au niveau national (des différences importantes entre les régions) (la migration pour l'emploi)

3.4 Approche

3.4.1 Prestations à fournir

Le prestataire sélectionné sera amené à fournir les prestations suivantes (au minimum):

- Participer aux réunions de cadrage (min. 2) pour présenter et expliquer la méthodologie et le planning de réalisation, avec l'équipe de formulation du portefeuille pays au sein d'Enabel
- Participer aux réunions des partenaires lors des missions du terrain de l'équipe de formulation qui se déroulera en février et/ou mars 2023, si pertinent
- Finaliser la note méthodologique, y-inclus un calendrier, suite aux réunions de cadrage
- Effectuer des enquêtes de terrain
- Réaliser un diagnostic sur le marché de l'emploi comme décrit ci-dessus, au niveau de la région de l'Oriental, tenant compte des spécificités par préfecture et provinces et en tenant compte des groupes ciblés
- Présenter les résultats préliminaires des visites du terrain et analyse des données lors d'une réunion à mi-parcours de la mission
- Produire un rapport final
- Présenter le rapport final avec comme objectif la validation des résultats

3.4.2 Méthodologie proposée et phasage de la mission

La présente mission sera réalisée en étroite collaboration avec la mission de l'équipe de formulation du portefeuille pays au sein d'Enabel.

L'équipe de formulation comprend des expert.e.s locaux et internationaux d'Enabel dans des domaines différents et est chargée du développement du portefeuille pays pour le Maroc. Le travail de formulation sera organisé à la fois à distance et sur place (avec l'équipe d'Enabel au Maroc et lors de 2 missions de terrain lors du premier trimestre de 2023).

Le tableau ci-dessous décrit le phasage de la mission et les livrables attendus, ainsi que la méthodologie proposée par Enabel et le nombre de jours estimés.

Phase	Activité	Livrables	Méthodologie proposée	Nombre jours estimé
Phase 1	Réalisation d'une note méthodologique	<ul style="list-style-type: none"> • Note méthodologique, incluant un calendrier 	<ul style="list-style-type: none"> • Min. 2 réunions de cadrage avec l'équipe Enabel • Réunions/mission(s) avec les acteurs concernés dans la région de l'Oriental • Première étude des sources secondaires (statistiques nationales etc.)⁶ 	10
Phase 2	Réalisation d'un diagnostic du marché de l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Dans <u>la région de l'oriental</u> - une analyse par secteur et principales zone d'intervention, incluant 	<ul style="list-style-type: none"> • Etude des sources secondaires (statistiques nationales etc.) 	30

⁶ Liste non-exhaustif en annexe

	de la région de l'Oriental et au niveau national	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les opportunités à l'emploi (salié) actuelles et futures: la demande vs. l'offre (les ressources humaines demandés vs. les ressources humaines disponibles) ○ Les opportunités à l'entrepreneuriat actuelles et futures ○ Les défis concernant le respect aux droits au travail ○ Les conditions de travail du groupe cible au sein du secteur ○ Défis d'accès à la protection sociale ○ La présence de l'économie informelle ○ La présence du dialogue sociale ○ La dynamique de(s) fédération(s) professionnel(les) ou autres formes d'organisation du secteur au niveau de l'Oriental ○ L'accès des jeunes et des femmes aux opportunités d'emploi et d'entrepreneuriat présentes (évaluation des compétences, accès à l'information, etc.), ainsi que leurs barrières pour y accéder et les conditions de travail spécifique du secteur⁷ ○ Les enjeux spécifiques, y-compris les enjeux entre les milieux urbains et les milieux rurales <ul style="list-style-type: none"> • Au <u>niveau national</u> - une évaluation du marché de l'emploi au niveau national dans les secteurs pré-identifiés en ce qui concerne les opportunités à l'emploi et à l'entrepreneuriat (les perspectives à l'emploi et l'entrepreneuriat) et mapping des acteurs principaux (principales entreprises, fédérations, acteurs publiques concernées) • Comptes-rendus des missions du terrain • Une réunion à mi-parcours de la mission pour présenter les résultats préliminaires des visites du terrain et analyse des données 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête de terrain à travers des ateliers/discussions de groupe • Traitement et analyse des informations 	
Phase 3	Réalisation du rapport final	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport final incluant les différentes étapes de la mission 		5
Phase 4	Validation du rapport final et les résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport final validé 	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du rapport final avec les parties prenantes 	5
Total				50

⁷ Focus spécifique sur

3.4.3 Durée de la mission

La mission se déroulera durant février et mars 2023 pour un total de 50 jours de travail au maximum (répartir sur 2 consultants le cas échéant), et le dernier livrable (le rapport final) est attendu pour fin mars 2023.

3.5 Profils recherchés

Cette mission de consultation devra obligatoirement être assurée par une équipe composée de minimum 2 consultant.es (y compris le/la chef.fe de mission), et devra répondre aux critères suivants :

- Master ou doctorat en sciences sociales, économie, commerce, développement ou toute discipline connexe (minimum 1 consultant.e, chef.fe de mission)
- Expérience préalable dans le domaine de l'analyse économique et du marché de l'emploi au Maroc (minimum 3 expériences pertinentes)
- Bonne connaissance de l'agenda du travail décent de l'OIT (expérience prouvée et pertinente de minimum 1 consultant.e)
- Expérience en matière de genre et plus particulièrement en matière d'inclusion et d'autonomisation économique des femmes au Maroc (expérience prouvée et pertinente minimum 1 consultant.e)
- Expérience en matière d'inclusion économique des jeunes au Maroc (expérience prouvée et pertinente minimum 1 consultant.e)
- Solide compréhension de l'environnement institutionnel du Maroc (ministères, associations professionnelles, les ONG pertinentes etc.)
- Expérience dans le domaine d'analyse des secteurs et des chaînes de valeurs
- Expérience dans le domaine des recherches qualitatives
- Expérience dans le domaine de la gestion de projets et coordination de parties prenantes
- Excellente maîtrise du français et de l'arabe (à l'écrit et à l'oral)

3.6 Annexes

Liste non-exhaustive des analyses du marché du travail au Maroc :

- Direction de l'Observatoire National du Marché du Travail (2021) : *Le marché du travail en 2020*, Royaume du Maroc Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle, Maroc. Disponible en ligne : <https://miepeec.gov.ma/wp-content/uploads/2022/01/Le-marche%CC%81-du-travail-en-2020.pdf>
- EL RHAZ, Lamiaa ; et BOUZINEB, Yasmine (2021) : *Le secteur informel au Maroc : principales caractéristiques et tendances d'évolution*, Les Brefs du Plan, N°16, 2 mars 2021, Haut-Commissariat au Plan (HCP). Disponible en ligne : https://www.hcp.ma/Les-Brefs-du-Plan-N-16-02-Mars-2021_a2668.html
- HCP : Etudes et analyses du Haut-Commissariat au Plan (HCP) relatifs à la situation du marché du travail. Disponibles en ligne : https://www.hcp.ma/Marche-du-travail_r423.html
- Lopez-Acevedo, Gladys ; Betcherman, Gordon ; Khellaf, Ayache ; et Molini, Vasco (2021) : *Morocco's Jobs Landscape Identifying Constraints to an Inclusive Labor Market*, Groupe de la Banque Mondiale, Washington DC.
- M. Islam, Asif; Moosa, Dalal; and Saliola, Federica (2022): *JOBS UNDONE. Reshaping the Role of Governments toward Markets and Workers in the Middle East and North Africa*, World Bank Group, Washington DC. Disponible en ligne : <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/37412/9781464817359.pdf?sequence=14&isAllowed=y>

- EL RHAZ, Lamiaa ; et BOUZINEB, Yasmine (2021) : *Le secteur informel au Maroc : principales caractéristiques et tendances d'évolution*, Les Brefs du Plan, N°16, 2 mars 2021, Haut-Commissariat au Plan (HCP). Disponible en ligne : https://www.hcp.ma/Les-Brefs-du-Plan-N-16-02-Mars-2021_a2668.html
- OMTPE (2022) : *Rapport annuel. Exercices 2020 – 2021*, Observatoire marocain de la Très petite et moyenne entreprise (OMTPE), Maroc. Disponible en ligne : <https://www.bkam.ma/Communiques/Communique/2022/Publication-du-rapport-annuel-de-l-observatoire-marocain-de-la-tpme-omtpme>
- Plan Maroc Vert pour l'agriculture 2018-2020 (2008) ([PLAN MAROC VERT | Ministère de l'agriculture](#))
- Plan Azur et Vision 2020 pour le tourisme (2010) ([Plan Azur | Maroc.ma](#))
- Plan Rawaj (2008)
- Plan d'Accélération Industrielle (PAI) (2014) ([PLAN D'ACCELERATION INDUSTRIELLE | Ministère de l'Industrie et du Commerce \(mcinet.gov.ma\)](#))
- Plan Halieutis – deuxième phase (2020) ([Halieutis | Maroc.ma](#))
- Etudes prospectives de l'ANAPEC, disponible depuis 2008 (disponible en ligne ?)

4 Conditions d'exécution services

4.1 Généralités

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions s'appliquent aux marchés de services passés au nom et pour compte de Enabel (Pouvoir Adjudicateur).

4.2 Sous-traitance

Le prestataire de services est autorisé à sous-traiter certaines parties de l'objet du présent marché, sous son entière responsabilité. La sous-traitance est entièrement aux risques du prestataire de services et ne le décharge en rien de la bonne exécution du contrat vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur qui ne reconnaît aucun lien juridique avec le(s) tiers sous-traitant(s).

4.3 Cession

Une partie ne peut céder ses droits et obligations résultant de la commande à un tiers, sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de l'autre partie.

4.4 Conformité de l'exécution

Les services doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

4.5 Modalités d'exécution

La date de démarrage, les délais d'exécution convenus ainsi que les instructions relatives au lieu d'exécution doivent être rigoureusement observés.

Tout dépassement du délai d'exécution, et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard

d'exécution de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 10% du montant total de la commande.

En cas de retard excessif ou de tout autre défaut d'exécution, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de résilier le marché et de relancer une nouvelle demande prix et de faire exécuter les prestations par un autre prestataire. Le surcoût éventuel est à charge du prestataire de services défaillant.

Tous frais quelconques auxquels le Pouvoir Adjudicateur serait exposé et imputables au prestataire de services défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

4.6 Réception des prestations

Le prestataire de services fournit exclusivement des services qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement aux TDR du présent marché et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, et à la destination que le Pouvoir Adjudicateur compte en faire et que le prestataire de services connaît ou devrait à tout le moins connaître.

L'acceptation des prestations ou réception définitive n'a lieu qu'après vérification complète par le Pouvoir Adjudicateur du caractère conforme services livrés. Cette réception fait l'objet d'un PV de réception.

La signature apposée par le Pouvoir Adjudicateur (un membre de son personnel), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du rapport ou autre output exigé, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation du rapport ou de l'output.

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification maximum de trente jours à compter de la fin de la réalisation des services à réceptionner et en notifier le résultat au prestataire de services.

4.7 Facturation et paiement

Les paiements seront effectués en 3 tranches sur base de factures dûment établis :

- Tranche 1 : Paiement du nombre de jours de travail prévu pour la phase 1 après réception et acceptation des livrables y afférents,
- Tranche 2 : Paiement du nombre de jours de travail prévu pour la phase 2 après réception et acceptation des livrables y afférents,
- Tranche 3 : Paiement du nombre de jours de travail prévu pour les phases 3 et 4 après réception et acceptation des livrables y afférents.

Les factures sont établies en un seul exemplaire.

La facture électronique est envoyée par e-mail à l'adresse : ana.polancoperras@enabel.be avec en copie zineb.amrani@enabel.be

Le cas échéant, la facture originale est envoyée à l'adresse suivante :

Enabel

Ambassade de Belgique, Angle Avenue Mohammed Bel Hassan El Ouazzani et Rue Mejjat, 10 185, Souissi, Rabat.

Les factures conformément établies et non contestées sont payées dans un délai de 30 jours de calendrier à compter de la réception des prestations.

4.8 Exonération de TVA

Le cas échéant, le présent marché est exonéré de la TVA conformément à l'article 92, paragraphe I (23) du code général des impôts du Maroc et à l'article 9 du Décret de la TVA N° 2.08103.

4.9 Assurances

Le prestataire de services est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution du présent marché, en particulier les assurances « responsabilité civile », « accidents de travail » et « risques liés au transport », et cela pendant toute la durée de la mission.

Le prestataire de services transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie des polices d'assurances auxquelles le prestataire a souscrit et la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

4.10 Droits de propriété intellectuelle

Le prestataire cède, sans contrepartie financière supplémentaire au(x) prix proposé(s) dans son offre, de façon intégrale, définitive et exclusive à Enabel l'ensemble des droits d'auteur ou de propriété intellectuelle qu'il a créé ou va créer dans le cadre de la relation contractuelle, ainsi que le droit de les déposer, de les faire enregistrer et de les faire. Cette cession aura lieu au moment de la réception des œuvres protégées par le droit d'auteur.

Le prestataire de services doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis.

Le prestataire de services doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que le prestataire de services ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable.

4.11 Obligation de confidentialité

Le prestataire de services et ses collaborateurs sont liés par un devoir de réserve concernant les informations dont ils ont connaissance lors de l'exécution de ce marché. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite du pouvoir adjudicateur. L'adjudicataire peut toutefois faire mention de ce marché en tant que référence, à condition qu'il en indique l'état avec véracité (ex. 'en exécution'), et pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas retiré cette autorisation pour cause de mauvaise exécution du marché.

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont le prestataire de services prend connaissance dans le cadre du présent marché reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

Dans le cadre du présent marché, le Règlement général sur la protection des données « GDPR » est d'application.

4.12 Clauses déontologiques

Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques ci-après peut aboutir à la résiliation du présent contrat et à l'exclusion du prestataire de services de la participation à d'autres marchés publics pour Enabel.

Pendant la durée du marché, le prestataire de services et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays dans lequel les prestations ont lieu.

Conformément à la politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de Enabel (mettre le lien vers le texte), le prestataire de services et son personnel ont le devoir de faire montre d'un comportement irréprochable à l'égard des bénéficiaires des projets mis en œuvre par Enabel et de la population en général. Il leur convient de s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme une forme d'exploitation ou d'abus sexuels et de s'appropriier les principes de base et les directives repris dans cette politique. En application de sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels, Enabel applique donc une tolérance zéro en ce qui concerne l'ensemble des conduites visées dans sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels étayant une incidence sur la crédibilité professionnelle des contractants.

Toute tentative d'un prestataire de services visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le pouvoir adjudicateur de quelques manières que ce soit entraîne le rejet de son offre.

De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au prestataire de service d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel ...) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.enabelintegrity.be>.

4.13 Gestion des plaintes et tribunaux compétents

Le droit belge est seul applicable au présent marché.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et le prestataire de services, les parties se concerteront pour trouver une solution. Si nécessaire, le prestataire de services peut demander une médiation à l'adresse email complaints@enabel.be cfr. <https://www.enabel.be/fr/content/gestion-des-plaintes>.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions contractuelles relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

5 Formulaires d'offres à signer par le soumissionnaire

5.1 Fiche d'identification

5.1.1 Personne physique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:412289af-39d0-4646-b070-5cfed3760aed>

I. DONNÉES PERSONNELLES	
NOM(S) DE FAMILLE ⁸	
PRÉNOM(S)	
DATE DE NAISSANCE	
JJ MM AAAA	
LIEU DE NAISSANCE (VILLE, VILLAGE)	PAYS DE NAISSANCE
TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITÉ	
CARTE D'IDENTITÉ PASSEPORT PERMIS DE CONDUIRE ⁹ AUTRE ¹⁰	
PAYS ÉMETTEUR	
NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ	
NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL ¹¹	
ADRESSE PRIVÉE PERMANENTE	
CODE POSTAL	BOITE POSTALE VILLE
RÉGION ¹²	PAYS
TÉLÉPHONE PRIVÉ	
COURRIEL PRIVÉ	
II. DONNÉES COMMERCIALES	
Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels.	
Vous dirigez votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à la Commission ou à d'autres institutions, agences et organes de l'UE? OUI NON	NOM DE L'ENTREPRISE (le cas échéant)
	NUMÉRO DE TVA
	NUMÉRO D'ENREGISTREMENT
	LIEU DE L'ENREGISTREMENT VILLE
	PAYS

⁸ Comme indiqué sur le document officiel.

⁹ Accepté uniquement pour la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Islande, le Canada, les États-Unis et l'Australie.

¹⁰ A défaut des autres documents d'identités: titre de séjour ou passeport diplomatique.

¹¹ Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

¹² Indiquer la région, l'état ou la province uniquement pour les pays non membres de l'UE, à l'exclusion des pays de l'AELE et des pays candidats.

DATE	SIGNATURE
-------------	------------------

5.1.2 Entité de droit privé/public ayant une forme juridique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:3b918624-1fb2-4708-9199-e591dcdfe19b>

NOM OFFICIEL ¹³				
NOM COMMERCIAL (si différent)				
ABRÉVIATION				
FORME JURIDIQUE				
TYPE	A BUT LUCRATIF			
D'ORGANISATION	SANS BUT LUCRATIF	ONG ¹⁴	OUI	NON
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL ¹⁵				
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant)				
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE	PAYS		
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	JJ	MM	AAAA	
NUMÉRO DE TVA				
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL				
CODE POSTAL	BOITE POSTALE		VILLE	
PAYS	TÉLÉPHONE			
COURRIEL				
DATE	CACHET			
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ				

¹³ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

¹⁴ ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif.

¹⁵ Le numéro d'enregistrement au registre national des entreprises. Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

5.1.3 Entité de droit public¹⁶

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:c52ab6a5-6134-4fed-9596-107f7daf6f1b>

NOM OFFICIEL¹⁷			
ABRÉVIATION			
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL¹⁸			
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE			
(le cas échéant)			
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE	PAYS	
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	JJ	MM	AAAA
NUMÉRO DE TVA			
ADRESSE OFFICIELLE			
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE	
PAYS	TÉLÉPHONE		
COURRIEL			
DATE	CACHET		
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ			

¹⁶ Entité de droit public DOTÉE DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE: entité de droit public capable de se représenter elle-même et d'agir en son nom propre, c'est-à-dire capable d'ester en justice, d'acquiescer et de se défaire des biens, et de conclure des contrats. Ce statut juridique est confirmé par l'acte juridique officiel établissant l'entité (loi, décret, etc.).

¹⁷ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

¹⁸ Numéro d'enregistrement de l'entité au registre national.

5.2 Formulaire d'offre – prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux TDR et conditions d'exécution du présent marché, le marché 2504-10013 et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans la demande de prix et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

PRIX¹⁹					
Concerne	Unité	Lieu	Quantité	P.U. HTVA en MAD	Prix total HTVA en MAD
Marché de services pour l'élaboration d'une étude sectorielle sur le marché de l'emploi dans la région de l'Oriental	Jour de travail	Bureau	20		
		Terrain	30		
Montant total en hors taxe					
Taux TVA					

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à le

5.3 Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :
 - 1° participation à une **organisation criminelle**;
 - 2° **corruption**;
 - 3° **fraude**;
 - 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;
 - 5° **blanchiment** de capitaux ou **financement du terrorisme**;
 - 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains ;
 - 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal** ;
 - 8° création d'une société offshore .

L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement (ou la fin de l'infraction pour 7°).

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale** , c'est-à-dire qu'il a un retard de paiement pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.

3. Le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

4. Le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme faute professionnelle grave :

- a. une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019- [prs-sexual_exploitation_and_abuse_policy_final_fr.pdf\(enabel.be\)](#) ;
 - b. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 [fraud_policy_fr_final.pdf\(enabel.be\)](#);
 - c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation applicable dans le pays d'exécution des prestations relative au harcèlement sexuel au travail ;
 - d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
 - e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.

La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.
5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;
 6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le

cadre d'un contrat antérieur passé avec Enabel ou avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable. Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établi par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

7. Le soumissionnaire ni un de des dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf

Pour la Belgique :

https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorier/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2

8. <...>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Date

Localisation

Signature

5.4 Déclaration intégrité soumissionnaires

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons ce qui suit :

- Ni les membres de l'administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le soumissionnaire a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d'un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de Enabel.
- Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec Enabel (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Si le marché précité devait être attribué au soumissionnaire, je/nous déclare/rons, par ailleurs, marquer mon/notre accord avec les dispositions suivantes :

- Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l'administration et les travailleurs) d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de Enabel, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
- Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu'il s'avérerait que l'attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l'obtention ou l'offre des avantages appréciables en argent précités.
- Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques aboutira à l'exclusion du contractant du présent marché et d'autres marchés publics pour Enabel.

Le soumissionnaire prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l'encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du soumissionnaire.

Date

Localisation

Signature